



Règlement de l'appel d'offre

CONTRAT D'AFFERMAGE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Appel d'offre public : national • **Date de parution** : 24/02/2023 • **Date de clôture** : 24/03/2023. **Localisation** : 34/Hérault (Occitanie) **Type** : AAPC. Services. **Procédure** : délégation de service public • **Secteur d'activité** : Autre

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR PUBLIC : MAIRIE OUPIA 34210 OUPIA
TEXTE LÉGAL DE L'APPEL D'OFFRE (MARCHÉ PUBLIC) AVIS D'APPEL À CANDIDATURE
COMMUNE D'OUPIA (34210) DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- Autorité délégante** : commune d'Oupia représentée par son maire **Mme Laurie Gomez**.
- Objet de délégation de service public** : la commune d'Oupia décide par le biais d'une délégation de service public de confier la gestion d'un commerce multiservice de proximité avec café-snack-épicerie et alimentation, situé 1, place de l'Eglise à Oupia, propriété communale, à un exploitant indépendant, pour une installation au plus tôt le 1^{er} avril 2023 et au plus tard le 1^{er} mai 2023, pour une durée de 1 an en période d'essai à compter de la date effective d'installation puis renouvelable ensuite par période de 3 ans.

Cette procédure est prévue et organisée par la loi n° 93-122 modifiée du 29 janvier 1993, dite « loi Sapin » et ses textes d'application relatifs à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

- Nature de la convention** : contrat d'affermage dans le cadre d'une convention de délégation de service public.
- Date limite de réception des candidatures** : vendredi 24 mars 2023 à 18h.
- Lieu où l'on peut obtenir des renseignements** : sur rendez-vous à la mairie d'Oupia (34 210) Tél. 04.68.91.20.87
E-mail : mairie.oupia@wanadoo.fr

-**Modalités d'envoi des candidatures** : les dossiers doivent parvenir à la mairie d'Oupia, 22 avenue de la Mairie, 34 210 OUPIA, avant le **24 mars 2023 à 18 heures**, sous double enveloppe cachetée.

-**L'enveloppe extérieure anonyme portera l'adresse de la mairie et la mention suivante** : contrat d'affermage dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour un commerce multiservices-épicerie-snack-café.

-Contenu du dossier (enveloppe intérieure)

Chaque candidat (personne physique ou représentant de personne morale) devra se conformer au cahier des charges à retirer à la mairie d'Oupia et produire un dossier constitué par :

- Lettre de candidature et de motivation** ;
- **Curriculum vitae** mentionnant notamment les diplômes et les expériences professionnelles dans le domaine du commerce et de la vente, de la restauration, et/ou de l'exploitation d'un débit de boissons ;
- Demande de permis d'exploitation** à la mairie pour la gérance d'un débit de boissons (licence III)
- Attestation de formation HACCP**
- Projet d'exploitation et de développement de la structure**, objet de la présente délégation ;
- Derniers bilans et comptes d'exploitation détaillés des affaires précédemment gérées**
- Attestation sur l'honneur de non condamnation** inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, au cours des 5 dernières années ;
- Certificats sociaux et fiscaux** s'il y a lieu (justificatifs couverture sociale, situation au regard des impôts).
- Copie du permis B**

SÉLECTION

Elle se fera sur la base des éléments remis par le candidat, selon les critères figurant ci-dessus. Les candidats les mieux classés seront reçus en audition, les autres candidatures étant rejetées. Chaque candidat recevra une réponse fin mars.

Audition : ce critère sera analysé sur la base d'une soutenance lors de laquelle seront jugées les compétences de gestion financière et d'organisation d'un commerce, les qualités de communication, de savoir-être du candidat, critères essentiels du fait des exigences qualité en matière d'expérience client.